

# PRISE DE POSITION: DAVANTAGE DE «SUISSITUDE» DANS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE INTERNATIONAUX

## Contexte

Dans le cadre de la coopération internationale (CI), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et la Direction du développement et de la coopération (DDC) mettent à disposition des ressources financières pour la réalisation de projets hors des frontières suisses. Il s'est toutefois avéré qu'au cours des années, ces fonds ont toujours davantage servi à cofinancer des programmes d'investissement d'organisations partenaires étrangères (cf. également le document de prise de position de l'usic «[Davantage de qualité dans la collaboration internationale](#)»). De ce fait, le SECO et la DDC perdent leur influence sur les adjudications de mandats ainsi que sur le déroulement de projets, et, partant, toute possibilité de guider la passation de marchés à des prestataires suisses.

## Conséquences pour les projets et l'économie locale

Le cofinancement accru contribue à ce que des organisations partenaires étrangères donnent potentiellement la préférence à des prestataires étrangers au détriment des entreprises suisses, dans la mesure où d'autres pays associent souvent la coopération internationale à des intérêts nationaux ou appliquent le principe de la prévalence de tels intérêts dans la procédure d'adjudication.

Les entreprises helvétiques sont très appréciées à l'étranger, notamment dans les domaines que sont l'environnement, le développement durable, l'énergie, l'efficacité des institutions, l'exploitation, la planification et la maintenance, jusqu'à la construction en terrain difficile et la protection contre les dangers naturels. Or la discrimination dont elles font l'objet réduit la marge d'influence du SECO et de la DDC. Des projets très complexes menés à l'étranger perdent ainsi de leur efficacité en termes d'investissement administratif et de coordination.

Enfin, la discrimination à l'encontre d'entreprises suisses entraîne une fuite de la valeur ajoutée à l'étranger, avec des conséquences négatives sur le

substrat fiscal ainsi que sur l'expérience, les références et, par conséquent, la compétitivité internationale à long terme des bureaux suisses.

## Recommandations concrètes et contre-mesures

- Lors d'adjudications soumises à la loi fédérale révisée sur les marchés publics (LMP), il convient d'exploiter pleinement la nouvelle marge de manœuvre acquise par la révision en matière de critères d'adjudication (notamment plausibilité de l'offre, fiabilité du prix et coûts du cycle de vie), afin de renforcer la pondération de la qualité. Lors d'adjudications non soumises à la LMP, les entreprises suisses doivent être systématiquement privilégiées.
- Lors de cofinancements, le SECO et la DDC doivent examiner plus étroitement les procédures d'appel d'offres et les évaluations des offres, quant aux chances réelles pour des entreprises suisses de concourir et de se voir adjuger un mandat. La qualité doit, à cet égard, peser plus lourdement dans la balance que le prix.
- Lors de cofinancements, le SECO et la DDC doivent systématiquement discuter de la possibilité de financer et de piloter de manière indépendante des projets partiels délimitables.
- Aux fins de promouvoir la participation d'entreprises suisses, les projets planifiés doivent être annoncés au préalable, en toute transparence et visibilité. La plate-forme pour les marchés publics Simap constitue, à ce titre, une solution ad hoc.
- Lors de cofinancements, le SECO et la DDC doivent tout mettre en œuvre à l'échelon politique pour que les entreprises suisses ne soient pas désavantagées et que des critères d'évaluation équitables puissent être appliqués.

## Demandes de l'usic

- Tirer résolument parti de la marge de manœuvre du droit révisé des marchés publics pour renforcer la pondération de la qualité
- Adapter les appels d'offres aux entreprises suisses lors de cofinancements
- Délimiter et piloter de manière indépendante des projets partiels chaque fois que la possibilité se présente
- Annoncer les projets planifiés, en toute transparence et visibilité
- Défendre, à l'échelon politique, des critères d'évaluation équitables pour les entreprises suisses

## Contact:

**Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général / Laurens Abu-Talib, responsable des affaires politiques**

Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic)

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne / T 031 970 08 88 / [mario.marti@usic.ch](mailto:mario.marti@usic.ch) / [laurens.abu-talib@usic.ch](mailto:laurens.abu-talib@usic.ch)  
[usic.ch](http://usic.ch) [bildung.ch](http://bildung.ch) [uningenieurcest.ch](http://uningenieurcest.ch) [facebook.com/topofengineering](https://facebook.com/topofengineering) Twitter: [@usic\\_ch](https://twitter.com/usic_ch)